



Petit Déjeuneur avec la Ministre de la Transition écologique et ses Secrétaires d'Etat

Mercredi 11 septembre

8h30-9h30

246 boulevard Saint-Germain, Paris 7^{ème}

Ce petit déjeuner fait suite à la nomination d'Elisabeth Borne en tant que Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. Le Directeur de cabinet de la Ministre doit également rencontrer les Associations d'élus le vendredi 20 septembre afin d'échanger sur les dossiers de la rentrée : finalisation de la petite loi énergie, projet de loi économie circulaire ou encore retour de la taxe carbone. L'APVF est excusée en raison de ses Assises.

*M. **Bussereau**, Président du Conseil département de Charente Maritime et Président de l'Assemblée des départements de France, M. **Baroin**, Maire de Troyes et Président de l'AMF, Mme **Cayeux**, Maire de Beauvais et Présidente de Villes de France, M. **Morin**, Président de la région Normandie et Président de Régions de France, M. **Rigaut**, Maire d'Annecy, Président du Grand Annecy et Président de l'Adcf, M. **André Rossinot**, Président de la Métropole du Grand Nancy et Secrétaire général de France Urbaine représenteront les associations d'élus.*

*Les Ministres présents seront : Mme **Borne**, Ministre de la Transition écologique et solidaire, Mmes **Poirson** et **Wargon**, Secrétaires d'Etat auprès de la Ministre et M. **Djebbari**, Secrétaire d'Etat aux Transport. Pour information, l'APVF a fait partir la semaine dernière un courrier pour féliciter M. Djebbari et l'inviter officiellement aux Assises où il devait déjà intervenir comme député.*

Le but de cette rencontre est d'élaborer ensemble une nouvelle méthode de travail et aborder l'agenda à venir.

A. Les sujets de la rentrée

Plusieurs textes concernant l'environnement sont à l'ordre du jour de la rentrée politique : LOM, Petite loi Energie, Projet de loi économie circulaire ou encore PLF2020.

- **Petite loi énergie**

Examinée en procédure accélérée, le projet de loi énergie est passé en CMP le 25 juillet avec un compromis à la clé. Le texte de la CMP sera présenté le 11 septembre à 15h à l'Assemblée nationale.

Composé de 8 articles au début, le texte en compte aujourd'hui 14. Le travail des Parlementaires a permis de rehausser l'ambition du texte de départ. L'objectif de réduction de la consommation d'énergies fossiles passe de 30 à 40 % d'ici 2030. Il comprend par ailleurs un volet rénovation énergétique avec des dispositions obligeant les propriétaires de passer thermique à réaliser avant 2028 des travaux de rénovation énergétique. Aussi, le texte contient un volet politique climatique en actant la création du Haut Conseil pour le climat qui évaluera la stratégie climatique française. Le texte reporte enfin à 2035 la baisse de 75 à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité.

Position de l'APVF : Pour l'APVF, la petite de loi énergie est nouveau rendez-vous manqué pour la planète. Il est en effet possible de déplorer l'impossibilité pour les Parlementaires de saisir le Haut Conseil pour le Climat mais aussi l'absence d'accélération du développement des énergies renouvelables et le flou persistant sur le service public de la performance énergétique de l'habitat.

- **La loi d'orientation des mobilités**

Les Parlementaires réunis en CMP le 10 juillet dernier n'ont pas réussi à trouver un accord sur le texte. Avant d'aller au Sénat, le texte repartira à l'Assemblée nationale qui l'examine à partir du 2 septembre. L'échec de la CMP est en partie lié aux divergences sur la question du financement de la compétence mobilité par les intercommunalités et de la programmation et du financement des infrastructures.

- **Projet de loi Economie Circulaire**

A l'occasion d'une table ronde organisée par le groupe Socialiste du Sénat sur ce sujet, Nicolas Soret, référent déchet de l'APVF, a pu présenter les attentes et propositions des petites villes en la matière. Le texte porté par la Secrétaire d'Etat, Brune Poirson, est examiné d'abord par le Sénat mi-septembre.

Position de l'APVF : Dès la sortie du texte, l'APVF a publié un communiqué afin de saluer certaines avancées notamment sur la création de nouvelles filières soumises à la responsabilité élargie du producteur ou le renforcement de l'information du consommateur, mais a aussi et surtout souligné son opposition à la consigne. Cette fausse-bonne idée constitue un recul pour le citoyen qui va être perturbé par des nouvelles consignes de tri (la bouteille en plastique sera consignée et n'ira plus dans le bac) et aussi une perte financière pour les collectivités. En effet, ces dernières ont déjà investi 700 millions d'euros afin de moderniser leurs centres de tri et accueillir les bouteilles plastiques qu'ils revendent ensuite afin de financer le système de collecte. Le retour de la consigne implique donc de repenser le modèle actuel encore en cours de mise en œuvre. Les collectivités ont besoin de stabilité. Aussi, il n'est pas certain que ce système améliore le taux de recyclage des bouteilles plastiques. La Belgique ou la Suisse ont réussi à atteindre 90 % de bouteilles plastiques recyclées sans la consigne.

L'APVF compte bien amender le texte afin de le rendre plus juste et plus concret.

B. Les grands enjeux des petites villes en la matière

Depuis bien longtemps, l'APVF souligne le caractère par nature local de la transition écologique. Les petites villes à taille humaine sont des terrains propices au développement de l'autoconsommation, de la mobilité douce ou encore des circuits courts. De nombreux projets innovants en la matière naissent d'abord dans les petites villes qui ont su faire de la transition énergétique un facteur de dynamisme territorial à l'image de Malaunay, Loos-en-Gohelle et Morteau. Afin d'accélérer la transition écologique dans ces territoires, plusieurs enjeux sont à prendre en compte :

- **Le financement de la transition écologique dans les territoires**

Ces dernières années ont été marquées par un renforcement du rôle des collectivités dans la transition écologique avec les PCAET et SRADET sans un renforcement de leur moyen technique et financier. Pis encore, la fin des territoires à énergie positive pour la croissance verte qui profitaient à plus de 400 territoires ont marqué un coup d'arrêt pour les acteurs locaux et les entreprises engagés dans la transition écologique. Et, les contrats de transition écologique qui sont censés remplacer les TEPCV reposent essentiellement sur de l'aide de l'ingénierie et ne contiennent aucun financement. Le manque de financement porte notamment atteinte à la politique de lutte contre la précarité énergétique. Les territoires sont encore dans l'attente du service public de la performance énergétique de l'habitat prévu par la loi de transition énergétique de 2015.

Position de l'APVF : C'est pourquoi l'APVF défend depuis plusieurs années déjà l'affectation d'une part des recettes de la fiscalité carbone directement aux territoires. Cela permettrait de donner du sens à la contribution climat énergie tout en soutenant la transition écologique dans les territoires.

- **Le déficit d'ingénierie locale**

Les territoires n'ont aujourd'hui pas les moyens techniques suffisants pour mettre en œuvre leurs projets. Les contrats de transition écologique lancés avant l'été devaient combler ce manque. En réalité, presque 80% des villes retenues ont de plus de 25 mille habitants.

Position de l'APVF : Il est nécessaire de réfléchir à des appels à projets ciblés sur les plus petits territoires. La Métropole de Bordeaux ne peut pas être en concurrence avec Salins-les-Bains.

- **L'implication des territoires dans la transition énergétique**

Les contestations suite à la hausse de la taxe carbone et les différentes manifestations pour le climat témoignent d'une volonté des Français de s'engager dans la transition énergétique aussi bien dans sa

mise en œuvre que dans son élaboration. Il faut partir du local pour agir global. Le retour de la consigne illustre parfaitement cet éloignement de la réalité des collectivités.

Position de l'APVF : L'APVF appelle de ses vœux une véritable décentralisation de la transition écologique au niveau de son application mais aussi de son élaboration. L'implication des acteurs locaux dans les prises de décision aboutira à des décisions plus concrètes, plus justes et plus légitimes. Afin de renforcer l'implication des acteurs locaux dans la transition écologique, l'APVF avait notamment proposé à l'occasion du Grand Débat la création d'un Conseil de la transition écologique locale composé d'élus locaux et d'acteurs de terrain chargés de veiller à ce que les textes adoptés répondent bien aux enjeux des territoires.

C. Les petites villes dans l'attente de réponse

Sur plusieurs sujets environnementaux essentiels, la taxe carbone, la consigne, le manque d'ingénierie et de financement, les territoires attendent des réponses claires et précises.

- *Quel avenir pour la taxe carbone dans le cadre du PLF2020 ?* L'APVF conditionne le retour de la taxe carbone à 3 conditions : **Affectation des recettes à la transition énergétique dans les territoires ; Elargissement de son champ d'application au transport aérien et maritime ; Mise en place de dispositifs compensatoires pour les plus fragiles.**
- *Quel avenir pour le service public de la performance énergétique de l'habitat ?*
- *Comment comptez-vous impliquer davantage les territoires dans la transition écologique ?*
- *Quelle réponse comptez-vous apporter au manque d'ingénierie locale en la matière ?*